



Probleme de retour de modem

Par **bulle9**, le **23/02/2008** à **08:28**

bonjour,

nous avons un abonnement internet suite à une panne du modem, notre fournisseur nous a fait parvenir un nouveau modem ainsi qu'un colis et frais d'envoi payés.

j'ai donc déposé le colis le 1/02/2008 à la poste. il y a quelques jours nous avons reçu un courrier de notre fournisseur nous informant qu'il n'avait toujours pas récupéré le modem defectueux. nous avons telephoné de suite au fournisseur lui informant que le colis etait parti depuis le 1/02/08 et que nous detenons la preuve de dépôt. on nous répond que cela n'a aucune importance et que si le modem ne leur est pas parvenu avant le 1/03/2008 il préleverons sur notre compte la somme de 99euros.

nous avons posé réclamation à la poste mais pour l'instant aucune nouvelle à part une attestation de reclamation avec toutes les preuves que le colis à bien été pris en charge par la poste ainsi que le destinataire.

ma question peut on nous prélever ces 99 euros. alors que nous ne sommes pas en faute